



Projet associatif 2014 - 2018

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
DU PAS-DE-CALAIS

JUIN 2014

PROJET ASSOCIATIF 2014-2018

Adhérente de la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public, au sein de l'UR-PEP Nord-Pas-de-Calais, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public est une association à but non lucratif, militante de la solidarité et de la laïcité. Elle s'affirme comme une œuvre complémentaire de l'enseignement public.

Profondément attachée aux valeurs républicaines de fraternité, d'égalité et de liberté, elle agit pour le progrès social, le devenir d'une société laïque plus juste, plus démocratique et plus solidaire. Son action s'inscrit dans le large mouvement d'esprit humaniste et rejette toute forme de ségrégation ou de discrimination. Elle revendique cette action comme une obligation universelle de la reconnaissance et du respect des droits de l'enfant, dans le cadre plus général des droits de l'homme et du citoyen.

La solidarité, principe qui assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu, motive son action.

Elle s'exprime en complémentarité du service public, principalement en direction des enfants et des adolescents, de leur famille, afin de favoriser l'égal accès de tous à l'éducation et au plein exercice de leur citoyenneté.

L'aide que l'association apporte à chaque individu en devenir vise à son émancipation.

La laïcité est le vecteur de cette émancipation. Elle est ce qui unit et anime la vocation solidaire des PEP. Elle est un principe constitutionnel inaliénable, qui garantit à chacun la liberté de conscience, le respect de sa personnalité et de ses droits, distinguant ce qui relève de la sphère privée, qui appartient à chacun, de ce qui relève de la sphère publique et qui est le bien commun référé à la loi.

Il est urgent de faire vivre la laïcité comme principe du « faire société », comme principe du « vivre ensemble », comme un principe de non-exclusion, comme refus de « l'entre soi ».

Le projet de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais se réclame de ces principes et vise à leur déclinaison concrète au regard de l'évolution de notre société pour les quatre années à venir.

La région Nord-Pas-de-Calais connaît depuis plusieurs années une aggravation sensible des inégalités. De nombreux indicateurs sociaux révèlent les signes graves d'une rupture du contrat social qui a fondé notre République et la remise en cause des valeurs reconnues de la population de notre région. Il en est ainsi dans le domaine de l'emploi, de la santé, de l'éducation, des sports, de la culture et des loisirs. La misère sociale touche de nombreuses familles, gageant l'épanouissement scolaire et l'insertion professionnelle de nombreux jeunes.

Le changement radical des modes de financement (négociations de contrats d'objectifs, financement par actions), la nouvelle distribution des pouvoirs entre l'état, régions, collectivités territoriales et départements et le passage d'une administration déconcentrée de l'état à une organisation d'agences conduisent l'association à s'adapter à ce nouveau contexte.

Au sein de l'association, notre aide et notre solidarité s'adressent à tous les enfants et à leur famille considérés dans leur singularité. Il faut faire évoluer notre concept de protection en y intégrant celui de capacité si on veut que solidarité et laïcité riment avec égalité et citoyenneté.

Au côté de l'école publique, nous entendons agir pour l'égal accès aux droits, en complément ou par délégation du service public. Nous plaçons l'enfant et sa famille au cœur de nos préoccupations afin qu'ils puissent construire l'autonomie nécessaire à toute réussite sociale et professionnelle.

Ce projet constitue le cadre de référence des actions conduites par les établissements sociaux et médico-sociaux et par les services gérés par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais.

AXE 1

Agir pour le progrès social, le devenir d'une société laïque plus juste, plus démocratique et plus solidaire par fidélité aux valeurs républicaines de fraternité, d'égalité et de liberté.

AXE 2

Contribuer à l'égal accès aux droits de tous les enfants et de leur famille, considérés dans leur singularité, par la mise en œuvre et la recherche permanente de la qualité de nos actions et de notre fonctionnement associatif.

AXE 3

Donner du sens et créer les conditions concrètes à l'engagement de tous —adhérents, militants, administrateurs, cadres et salariés— pour la mise en actions de ce projet.

AXE 1

Agir pour le progrès social, le devenir d'une société laïque plus juste, plus démocratique et plus solidaire par fidélité aux valeurs républicaines de fraternité, d'égalité et de liberté.

Agir pour une société laïque

- Garantir à chaque adhérent, salarié ou usager, le respect de ses droits et de sa personnalité.
- Proscrire toute forme de discrimination politique, religieuse, ethnique ou sociale, et s'interdire au sein de l'Association tout prosélytisme philosophique, idéologique ou religieux.
- Inciter tous les militants à promouvoir les valeurs de l'Association au sein de la société.

Agir pour une société plus juste et plus démocratique

- S'efforcer constamment d'améliorer la qualité et la circulation de l'information pour permettre à chacun d'exercer en pleine conscience ses droits et ses responsabilités.
- Agir pour que chaque jeune puisse bénéficier, autant que de besoin, d'un accès aux soins et d'un accompagnement médical et social personnalisé de qualité.
- Agir, en complémentarité avec l'école, pour que chaque jeune puisse bénéficier des conditions de la meilleure scolarité possible afin de devenir un citoyen responsable et solidaire.
- Intégrer nos jeunes adhérents à la vie associative afin de les initier au fonctionnement démocratique de l'Association, pour qu'ils puissent acquérir et développer un esprit militant, bénévole et désintéressé

Agir pour une société plus solidaire

- Apporter à chaque jeune en difficulté l'aide la plus appropriée dans une relation solidaire qui ne distingue pas celui qui donne de celui qui reçoit et fait du respect de la dignité des personnes un impératif premier.
- Mobiliser nos partenaires, nos adhérents et toutes celles et ceux qui partagent les valeurs de l'association pour que nos services solidaires disposent des moyens de poursuivre et de développer leurs actions.

AXE 2

Contribuer à l'égal accès aux droits de tous les enfants et de leur famille, considérés dans leur singularité, par la mise en œuvre et la recherche permanente de la qualité de nos actions et de notre fonctionnement associatif.

La qualité des services rendus à l'utilisateur et à sa famille :

- Faire évoluer en permanence les actions et les projets pour permettre à tout jeune en situation de handicap ou en grande difficulté de participer pleinement à la vie sociale et citoyenne
- Valoriser le rôle des usagers, des familles et des associations représentatives reconnues à tous les niveaux de vie de l'Association.
- Assurer l'accompagnement de l'utilisateur pour qu'il s'approprie les documents réglementaires qui lui sont remis.
- Agir pour que les usagers bénéficient des meilleures conditions possibles d'accueil.

La qualité de gestion des ressources humaines :

- Construire une gestion performante des moyens humains se fondant sur les compétences reconnues des personnels.
- Organiser et développer des actions de formation, de communication et de participation en direction des salariés afin de poursuivre la construction d'une culture associative commune.
- Conduire une politique innovante associant et responsabilisant tous les acteurs et les partenaires de l'Association, permettant le repérage, l'analyse et la construction de réponses à des besoins non couverts ou nouveaux.
- Agir pour que les salariés bénéficient des meilleures conditions possibles de travail.

La qualité de gestion administrative et financière :

- Mener un travail constant de transparence et de lisibilité des actions conduites et de leur gestion administrative et financière.
- Appliquer les orientations légales et réglementaires avec une volonté d'innovation et une capacité de bonne gestion et donc de rentabilité sociale, au sens de l'économie sociale et solidaire.
- Promouvoir l'élaboration d'outils internes participatifs permettant d'évaluer et de faire évoluer quantitativement et qualitativement les actions engagées.
- Développer et parfaire la qualité des partenariats et des coopérations avec les collectivités, institutions et réseaux en faisant mieux connaître, sous forme d'actions de sensibilisation, de formation et d'information, l'expérience et les compétences de l'Association.

AXE 3

Donner du sens et créer les conditions concrètes à l'engagement de tous —adhérents, militants, administrateurs, cadres et salariés— pour la mise en actions de ce projet.

L'engagement du militant s'exerce individuellement.

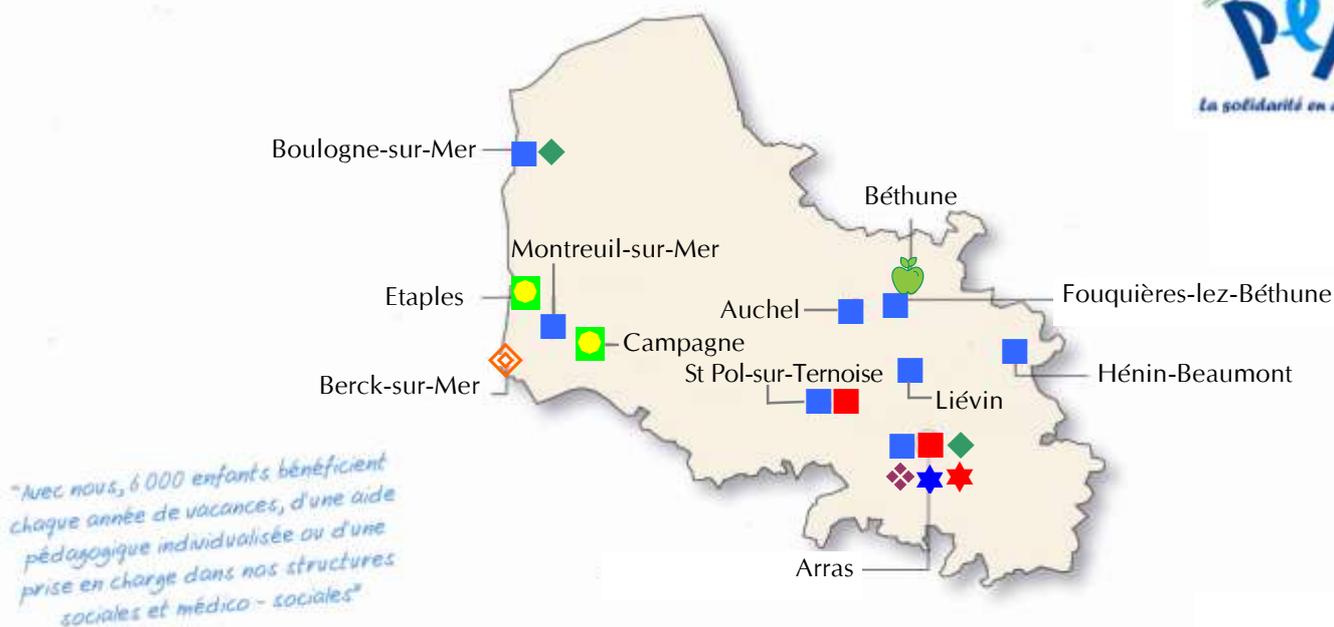
Imprégnée des valeurs de l'Association, son action bénévole contribue au rayonnement de celle-ci et à la réussite des actions qu'elle initie.

L'engagement du salarié s'exerce collectivement.

Le projet de son établissement ou de son service, rédigé dans le cadre du projet associatif, guide son action au quotidien.

Aussi, l'association s'attachera à :

- Agir lors du recrutement et par des actions de formation bien ciblées pour que les professionnels de l'Association développent le meilleur niveau possible de compétences.
- Faire que l'action professionnelle des salariés s'inscrive dans un travail d'équipe solidaire afin que la cohérence collective mise en œuvre apporte le supplément qualitatif souhaité par l'Association.
- Participer au sein des établissements ou services à des réunions institutionnelles au cours desquelles administrateurs et salariés pourront définir ensemble les modalités de fonctionnement, conciliant objectifs du projet associatif, déontologie professionnelle et contexte local.
- Susciter les propositions de terrain, qu'elles émanent de militants ou de professionnels, afin de relayer et de promouvoir toute initiative permettant la valorisation des objectifs de ce projet.
- Développer des actions concrètes diversifiées afin de susciter l'adhésion.
- Mettre en œuvre les conditions de participation statutaires des jeunes à la vie interne de l'Association.



Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
 7, place de Tchécoslovaquie - 62000 Arras - Tél. : 03 21 50 92 60 - www.pep62.fr

-  SIEGE ADPEP₆₂
-  SERVICE "VACANCES – CLASSES DE DECOUVERTES"
-  SERVICE "SAPAD"
-  CAMSP
-  CMPP
-  MECS
-  IEM
-  SESSAD
-  MAISON VERTE

SAPAD : Service d'Assistance Pédagogique A Domicile - **CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce –
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique – **MECS** : Maison d'Enfants à Caractère Social – **IEM** : Institut d'Éducation Motrice –
SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile